

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain -

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal).

Absents : Murielle Chenal - Marie Latapie

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date publication : 1^{er} décembre 2022

N°5 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SNCF POUR L'OUVERTURE SAISONNIERE DE LA GARE

Madame le Maire rappelle que la gare ferroviaire d'Aime-la-Plagne, qui connaît une activité saisonnière importante, n'est ouverte en saison hivernale, depuis l'hiver 2017/2018, que quatre jours par semaine par du personnel SNCF, et fermée au public le reste de l'année.

Afin d'améliorer le confort d'attente des voyageurs, la commune d'Aime-la-Plagne a souhaité une ouverture de la salle d'attente 7 jours sur 7 de mi-décembre à fin avril, période d'ouverture de la station de La Plagne.

La position de la SNCF étant de ne pas mettre les moyens humains les mardis/mercredis/jeudis, il est proposé que la commune d'Aime-la-Plagne assure l'ouverture et la fermeture de la gare du mardi au jeudi, en faisant appel à du personnel communal (personnel de la Police Municipale) sur leurs horaires de travail (ouverture à 9h / fermeture à 17h15), afin de permettre aux voyageurs d'avoir accès au hall de la gare et aux toilettes publiques, sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Madame le Maire propose d'approuver la convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention bilatérale avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne durant la saison d'hiver 2022/2023.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony DESTAING', written over the printed name.